

L'an deux mil seize, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Claude MICHEL, Maire.

Présents : MM Claude MICHEL, Liliane FOLLAIN, David MICHEL, Josette LECOINTE, Maité ROUILLET, Mauricette JUBERT, Daniel GOUCHET, Antoine ORNANO, Nathalie DELIQUE, Nicolas BAUSSARD

Absents excusés : Laurent MOREL, Freddy PETIT (donne pouvoir à FOLLAIN Liliane), Stéphane DUMONTIER, Alfred BETHEMBOS (donne pouvoir à GOUCHET Daniel) Absent : Patricia PEZET

Secrétaire de séance : Josette LECOINTE

BORNE DE RECHARGEMENT VEHICULES ELECTRIQUES

M. le Maire expose au Conseil municipal le projet, en partenariat avec le SDE 76, de pose d'une borne de rechargement pour les véhicules électriques. Il explique aux Conseillers le fonctionnement de cette borne (paiement par carte bancaire à l'heure) et que le coût financier de ce projet serait pris en charge totalement par le SDE 76. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré accepte ce projet à l'unanimité.

ACHAT GROUPE POUR L'ELECTRICITE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

M. le Maire présente au Conseil municipal une synthèse de la consommation annuelle d'électricité pour l'éclairage public. Il informe le Conseil municipal que le SDE 76 propose d'adhérer à un marché groupé (comme cela a été fait pour les compteurs jaunes), afin de réduire le coût de l'électricité pour l'éclairage public. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce principe, et charge le SDE 76 de réaliser les démarches nécessaires.

CONCESSION CIMETIERE DU FOND

M. le Maire explique qu'une concession a été accordée à une famille dans le cimetière du fond, à cet effet il propose de fixer le tarif des concessions dans le cimetière du fond à la moitié du tarif normal, soit 100 € pour une concession trentenaire, 150 € pour une concession cinquantenaire et 200 € + les frais de timbre pour une concession perpétuelle. Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ce demi-tarif.

CHEQUE GROUPAMA

Suite au dégât des eaux qui s'est produit dans le logement de l'école, l'assurance Groupama prend en charge une partie du coût financier des réparations. La Commune a donc reçu un chèque de 3 156.96 € comme premier versement et le solde sera versé après la fin de travaux. Le Conseil municipale accepte l'encaissement de ces deux chèques de remboursement.

SYNDICATS D'EAU ET ASSAINISSEMENT

M. le Maire rappelle que les compétences de ces syndicats sont appelées à être transférées aux Comcoms. Criquiers étant desservie en eau par le Syndicat de Blargies (60) mais en assainissement par le SIGE de Conteville (76), lors de la dernière réunion du SIGE il avait été évoqué la possibilité de regrouper ces deux syndicats, avec éventuellement d'autres syndicats voisins. De ce fait, ce nouveau syndicat ne serait plus susceptible d'être fusionné à une Comcom. M. le Maire propose une délibération en ce sens, David MICHEL n'y voit pas d'utilité compte tenu, qu'autant l'avis du Maire que celui du Conseil municipal n'est jamais pris en compte. L'ensemble du Conseil municipal suit se résonnement et ne délibère pas.

COMPTEUR EAU CIMETIERE – UTILISATION PAR M. DENOYELLE

M. le Maire rappelle l'historique de la situation, il propose de refaire un citerneau avec la pose d'un nouveau compteur pour desservir la pâture de M. DENOYELLE. Il propose au Conseil municipal de demander une participation forfaitaire de 100 € pour la pose de ce compteur et une évaluation forfaitaire pour les deux ans écoulés (2014 et 2015) sur la base de 50 m³ par an, soit 100 m³ à 1.35 €/m³ (100 x 1.35 € = 135 €)

M. le Maire propose aussi d'établir une nouvelle convention avec l'intéressé. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces propositions.

TRACTEUR

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a vu, dans une publicité, un tracteur petit modèle d'occasion mais quasiment neuf (350 heures) au prix de 20 000 € HT. M. le Maire souhaiterait remplacer le petit Ford pas très moderne et mal équipé en hydraulique et de plus, cela permettrait à la Commune d'avoir un équipement plus fonctionnel. Un Conseiller ne voit pas l'utilité d'un nouveau tracteur cependant, la majorité du Conseil est favorable à cette acquisition, espérant que l'employer communal en prenne le plus grand soin.

PREAU ECOLE MATERNELLE

M. le Maire expose au Conseil municipal que compte tenu que l'école maternelle peut être conservée durant encore au moins 5 ans, il serait urgent de construire un préau pour protéger les enfants de la pluie durant les récréations. M. le Maire présente le devis de l'entreprise Bray Charpente, pour un montant de 12 762.60 € HT, soit 15 315.12 € TTC. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce projet et charge M. le Maire de réaliser toutes les démarches possibles afin d'obtenir d'éventuelles subventions.

RENOVATION LOGEMENT ECOLE

Le logement, vacant depuis le mois de juillet dernier, aurait besoin d'une rénovation (principalement l'isolation) avant d'être remis en location. M. le Maire présente les divers devis :

- Travaux de cloison et d'isolation : MCG Bâtiment 11 142.80 € HT, TVA rénovation 10 % = 12 257.08€
- Travaux d'électricité : IDELEC 907 € HT, TVA rénovation 10 % = 997.70 €
- Travaux chauffage central (remise en place des radiateurs et raccordements) : DARIER Stéphane 3 327.58 € HT, TVA rénovation 10 % = 3 660.34 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité ces devis.

TROTTOIRS

Suite aux récentes périodes pluvieuses, sur la RD 236 à l'entrée du village venant de Gaillefontaine et au niveau des Ets Genty, les bas-côtés sont inondés. Une première étude a été faite, afin de chiffrer les travaux nécessaires pour canaliser l'eau. Le coût est assez élevé, plus de 80 000 € HT, c'est pourquoi M. le Maire propose dans un premier temps d'essayer d'obtenir des subventions. Un Conseiller fait remarquer qu'on parle de ce problème car il est situé devant la future habitation de M. le Maire, celui-ci répond que des ruissellements de ce type ont déjà été résorbés à l'intersection de la RD 236 et de la RD 82.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est majoritairement favorable à ce projet sous réserve d'obtention de subventions.

AMENAGEMENT PARVIS EGLISE

M. le Maire propose au Conseil municipal, afin d'avancer dans les projets d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de réaliser le pavage devant l'église. Il présente le devis réactualisé de l'entreprise PRC TP (qui avait déjà été délibéré lors de la réunion du 5 mai 2015), pour un montant de 4 545.30 € HT, soit 5 454.30 € TTC. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à la majorité ce projet et charge M. le Maire de réaliser toutes les démarches possibles afin d'obtenir une éventuelle subvention dans le cadre du Fonds de Solidarité à l'Investissement Local.

TERRAIN AUX ANTHIEUX

Concernant le petit terrain aux Anthieux, M. le Maire informe que M. LETRESOR Jean-Raymond serait preneur de celui-ci à 130 € par an. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable à la majorité dans la mesure où cette location soit revue chaque année.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Mme JUBERT informe que plusieurs lampes d'éclairage public ne fonctionnent pas dans la rue de la Forge. M. le Maire en profite pour faire remarquer que la porte du coffret électrique à Bois des Puits, avait dû s'envoler par la tempête, et qu'un habitant indélicat l'a probablement subtilisé afin d'obliger la commune à racheter l'ensemble du coffret (coût d'environ 500 €). Toutefois il tient à remercier la personne qui a eu l'amabilité de poser un film de protection.
- M. GOUCHET informe qu'il y a des trous sur la route des fosses Catrèches

Fin de la séance à 20 heures 30 minutes

Le Maire,
Claude MICHEL

Les Adjointes,

Liliane FOLLAIN

David MICHEL

Josette LECOINTE

Les Conseillers,

Nicolas BAUSSARD

Maité ROUILLET

Mauricette JUBERT

Antoine ORNANO

Nathalie DELIQUE

Daniel GOUCHET

Alfred BETHEMBOS

Freddy PETIT